

#FEMMES2017 : Rapport #2 sur les programmes et féminisation des équipes de campagne des candidats à la primaire de la Belle Alliance Populaire (dite Primaire de la Gauche)

Qui sommes-nous ?

Politiqu'elles est une association créée à Sciences Po Paris en 2013. Elle est depuis devenue une association nationale avec des branches dans plusieurs villes en France. Féministe, Politiqu'elles milite pour la parité dans la vie politique, pour une meilleure représentation dans les médias et pour un accès plus facile au monde de l'entreprise. Mixte et inclusive, elle est transpartisane. Elle est co-présidée par Fatima El Ousdi et Alice Liogier.

Quels sont nos constats ?

Nous partons du constat que les femmes sont sous-représentées au Parlement, dans les débats télévisés ou encore à la tête des grandes entreprises. Si de nombreux progrès ont été réalisés ces dernières décennies, ces problèmes sont loin d'être réglés. Qu'il n'y ait qu'une femme PDG du CAC40 ou qu'aucune femme ne dirige un ministère régalien pose question à l'heure où certains pensent que le combat féministe est réglé. Par ailleurs, d'autres sujets comme le harcèlement de rue ou dans les transports en commun nous interpellent et nécessitent selon nous une réponse politique forte.

Que faisons-nous ?

Après avoir organisé plusieurs conférences à Sciences Po sur des thèmes variés (« Être une femme en politique », « Le djihad au féminin » ...), avec des expertes, des femmes et des hommes politiques de gauche comme de droite, nous avons également travaillé sur le sujet de la formation dans l'entrepreneuriat féminin. Dans le cadre des élections régionales de 2015, nous avons été reçus par Valérie Pécresse et l'équipe de Claude Bartolone afin que les candidats s'engagent à lutter contre le harcèlement de rue. Politiqu'elles a par ailleurs rencontré Pascale Boistard et Laurence Rossignol, tour à tour chargées du portefeuille des Droits des femmes dans le gouvernement Valls. Politiqu'elles fait partie des associations partenaires de la campagne Sexisme Pas Notre Genre, lancée par Laurence Rossignol en septembre dernier. Politiqu'elles a également reçu le Prix EY de la meilleure association à Sciences Po en 2016 et participé à trois Sommets mondiaux des femmes (Paris, Varsovie et Sao Paulo).

Que mettons-nous en place pour la présidentielle ?

Nous sollicitons donc chaque équipe de campagne, à droite comme à gauche, afin d'entendre les propositions spécifiques sur ces sujets des candidats à l'élection présidentielle. Il s'agit également de faire le point sur la féminisation de chaque équipe, préfiguration du cercle rapproché de celui ou celle qui deviendra Président-e de la République en mai prochain et surtout de leur présenter plusieurs propositions de bon sens qui permettraient de faire en sorte que la République française devienne désormais vraiment paritaire.

I – Recensement et analyse des propositions sur l'égalité femmes-hommes des candidats à la primaire de la Belle Alliance Populaire

Notre méthodologie :

Notre méthodologie est la même que pour la primaire de la droite et du centre. Nous avons essayé de recenser les femmes dans les équipes des candidats, ainsi que leurs propositions sur les femmes dans leur programme. Nos sources sont publiques. Nous avons essayé de nous mettre à la place du « citoyen lambda » qui rechercherait ces informations.

Nous constatons que les femmes sont nettement moins représentées dans les postes stratégiques des équipes de campagne des candidats. Nous ne recensons aucune femme directrice de campagne notamment. En revanche, nous constatons que les porte-parolats sont équitablement attribués. Pour certains des candidats, nous ne recensons peu voire pas d'informations sur les équipes.

Nous avons analysé les projets de l'intégralité des candidats à la primaire de la gauche afin de vous permettre de choisir le ou la candidat-e qui correspond à vos attentes en terme d'égalité femmes-hommes.

Nous avons également été à la rencontre de quatre équipes de campagne sur sept (au 19 janvier 2017): Benoit Hamon, Vincent Peillon, Arnaud Montebourg et Manuel Valls. Les compte-rendus de ces rencontres seront disponibles à la veille du premier tour.

1. Jean-Luc Bennhamias

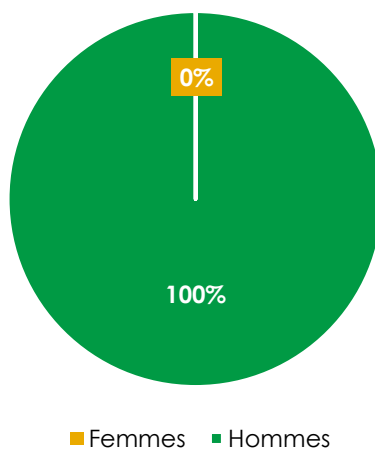
a. Programme

L'avis de Politiqu'elles

Dans son programme pourtant décliné en plusieurs chapitres, Jean-Luc Bennahmias ne propose rien sur le sujet des droits des femmes concernant l'économie, l'égalité professionnelle, les modes de garde ou encore la lutte contre les violences. Il n'entrevoit ce sujet que sous le prisme de la laïcité, en voulant combattre le fanatisme religieux, notamment Daesh, Al Qaïda ou les Frères musulmans s'attaquant à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il ajoute que "la propagation du porte du voile, choisi ou consenti, en est la marque revendiquée pour donner à ce message la plus grande visibilité".

b. Équipe de campagne

Part des femmes dans le porte-parolat de Jean-Luc Bennahmias



Directeur de campagne : Jules Casanova

- Co-présidents du comité de soutien : Pauline Delpech et Sanseverino

- Porte-paroles : Christophe Madrolle

- Pôle projet : 11 femmes et 15 hommes

2. François de Rugy

a. Programme

Les propositions du candidat François de Rugy sont les suivantes :

- **Ouverture de la PMA à toutes les femmes et légalisation et encadrement de la GPA.**
- Mise en place d'un **plan objectif 100% parité**. Un plan pluriannuel 100% parité garantira la juste représentation des femmes dans tous les lieux de décision : tout mode de scrutin mis en œuvre pour la désignation de représentants politiques, associatifs ou économiques devra impérativement garantir une juste représentation des deux sexes.
- **Les concours pour la haute fonction publique et les grands corps offriront autant de places aux femmes qu'aux hommes.** Tous les concours de la fonction publique comporteront des clauses de parité.

L'avis de Politiqu'elles

Dans sa rubrique pour faire progresser les libertés, sur 6 propositions François de Rugy en développe trois touchant à l'égalité femmes/hommes.

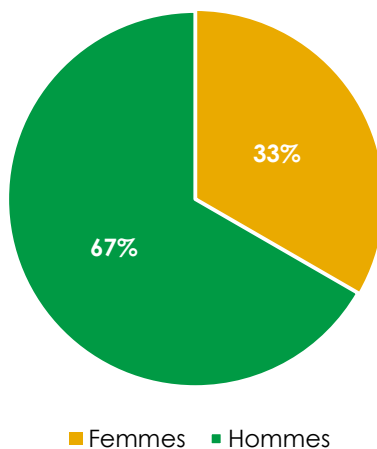
Ces mesures vont globalement dans le bon sens. Nous sommes particulièrement en accord avec la dernière mesure sur le plan de parité. Nous proposons en effet quelque chose de similaire. Cela étant, ce programme – comparé aux autres candidats – apparaît minimaliste et peu ambitieux. Il n'évoque pas la place des femmes dans la nouvelle économie, ou même dans l'économie généralement. Ces mesures restent trop minces et omettent notamment la question des violences contre les femmes ou du sexisme.

b. Equipe de campagne

Aucun organigramme de campagne n'a été publié. Seuls des représentants en région semblent avoir été nommés.

Nous recensons parmi ces responsables en Ile-de-France, deux femmes sur six représentant : Florence de Massol et Muriel Casalaspro.

Part des femmes dans les responsables régionaux IDF
de François de Rugy



3. Benoît Hamon

a. Programme

Voici les propositions du candidat (version détaillée en annexe du rapport) :

- **Création d'un corps de contrôle anti-discrimination**
- **Augmentation du délai de prescription du viol**
- **Respect des règles de parité en politique**
- **Extension du Congé Paternité**
- **Plus de centres d'accueil du planning familial**
- **Extension de la procréation médicalement assistée**
- **Hausse du budget du Ministère des droits des femmes**
- **Création d'un service public de la petite enfance**
- **Respect de l'égalité salariale femmes-hommes**

L'avis de Politiqu'elles :

Le candidat Hamon a formulé de nombreuses propositions pour l'égalité femmes/hommes. Son programme est l'un des meilleurs sur le papier pour la primaire de la Belle Alliance Populaire. Elles couvrent un large faisceau des problématiques sur les droits des femmes : l'égalité salariale, les violences faites aux femmes, l'éducation, le congé parental, la parité en politique.

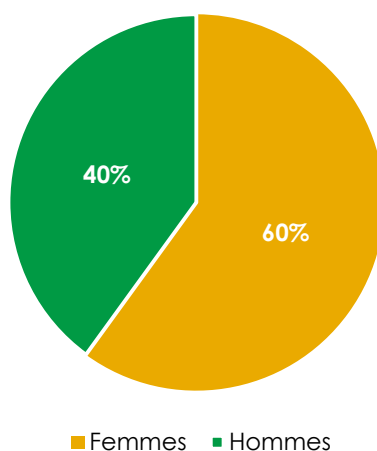
Nous nous interrogeons sur la hausse des amendes pour non-respect de la parité pour financer le Ministère des Droits des femmes. En effet, nous pensons que la meilleure façon de parvenir à une parité de fait à l'Assemblée nationale n'est pas d'augmenter les amendes, mais de réformer la forme de scrutin de l'élection, en proposant un binôme femme-homme dans chaque circonscription, à l'instar des dernières élections départementales. A ce jour, les Républicains affirment déjà par la voix de François Fillon, leur candidat désigné, qu'ils ne respecteront pas la parité pour les législatives et qu'ils préfèrent ainsi payer des amendes.

Nous nous questionnons aussi sur le financement du planning familial – qui est une excellente chose étant donné la façon dont sont menacés les centres par certaines familles politiques. Serait-il financé par la hausse du budget du Ministère des Droits des femmes ou par les collectivités ? Nous soulevons aussi l'importance de financer les associations qui défendent les droits des femmes en France, car elles manquent aujourd'hui de moyens pour leurs actions.

Enfin, la première mesure de Benoit Hamon s'inscrit en continuité d'une de nos propositions. Il souhaite la mise en place d'une brigade anti-discriminations, tandis que nous souhaitons la création d'une commission de lutte contre le harcèlement en politique. Ces deux mesures nous paraissent tout à fait complémentaires. La brigade anti-discriminations veillerait à la bonne application de l'égalité femmes-hommes dans la société civile tandis que la commission que nous souhaitons y veillerait dans le monde politique (institutions et partis ; cf annexe de ce rapport).

b. Équipe de campagne

Part des femmes dans le porte-parolat de Benoit Hamon



Porte-paroles : Alexis Bachelay, Pascal Cherki, Laura Slimani, Chaynesse Khirouni, Isabelle Thomas, Sandrine Charnoz, Hella Kribi, Valentin Narbonnais, Michel Pouzol, Paola Zanetti.

Conseillers politiques : Regis Juanico et Naïma Charaï.

Coordination du projet : Laurence Dumont et Guillaume Balas.

Directeur de campagne : Mathieu Hanotin.

Nous avons rencontré Hella Kribi-Rodhmane et Laura Slimani, deux des porte-paroles de Benoit Hamon, dont le compte-rendu sera disponible le week-end du premier tour de la primaire.

4. Arnaud Montebourg

a. Programme

Aucun programme sur les droits des femmes n'a – à ce jour (au 17/01/2017) – été publié par Arnaud Montebourg. Nous avons été prévenu par Nessrine Menhaouara que cela était temporaire et que la semaine du premier tour, Arnaud Montebourg publierait son programme sur l'égalité femmes-hommes.

Le site de campagne du candidat Montebourg dispose bien d'un onglet « Propositions », dans lequel on trouve ses propositions phares classées par thèmes comme : République nouvelle, Europe, travail, écologie, numérique, économie / made in France, éducation, solidarité, agriculture, citoyenneté /jeunesse, fiscalité, territoires, international, lutte contre le terrorisme/ sécurité.

Le candidat Montebourg a signé une **tribune** dans le JDD ce 18 janvier, à quelques jours du premier tour, pour faire état de ces propositions. Nous vous proposons de découvrir à la fois notre avis pré-publication de cette tribune et post-publication de cette tribune. A l'instar de François Fillon lors de la primaire de la droite et du centre, c'est à la dernière minute qu'il fait part de ses propositions, alors qu'il est engagé depuis très longtemps dans cette campagne.

L'avis de Politiqu'elles

i. *Pré-publication*

Nous étions tout d'abord surpris de ne voir apparaître aucune proposition concernant les droits des femmes sur cet onglet dédié en particulier sur les parties « République nouvelle », « éducation » et « travail ». C'est en fouillant plus sur le site du candidat que nous avons trouvé qu'un « atelier égalité femmes-hommes » a été organisé en septembre 2016. La page qui relate le contenu de cet atelier revient sur une série longue et détaillée de mesures pour favoriser l'égalité « femmes-hommes » qui sont en fait reprises du Haut Conseil pour l'égalité femmes-hommes.

Après une énumération des constats faits sur les inégalités encore prégnantes et quelques chiffres, des propositions très concrètes sont faites sur des sujets très variés du sport, culture, média, éducation et petite enfance, à l'égalité en politique, en passant par la parentalité, l'emploi et le travail. Par exemple, il est proposé de légiférer contre le harcèlement dans les transports, augmenter les sanctions financières pour les partis ne respectant pas la parité ou encore l'égalité du congé parental entre les deux parents... En bas de page, il est proposé au visiteur de sélectionner trois propositions et de les classer. Ces « propositions » ne semblent pas être celles du candidat Montebourg

lui-même mais bien des idées de propositions émises lors de l'atelier. Cet atelier n'a donc pas permis de faire émerger des propositions dans son programme officiel.

La place des femmes dans le programme de M. Montebourg nous a donc laissé assez dubitatif. A la fois la qualité des propositions faites dans la partie consacrée à l'atelier égalité femmes-hommes est indéniable et il est louable qu'un atelier à ce sujet ait été organisé. Cependant, il semble que l'égalité femmes-hommes reste considérée comme annexe puisque qu'aucune mesure proposée dans l'atelier n'a intégré les propositions en tant que telles du candidat à ce jour. En l'état, le candidat Montebourg n'intègre donc pas pleinement et totalement les droits des femmes dans ses propositions, même si, heureusement, son équipe de campagne semble y avoir prêté attention.

ii. *Post-publication*

Voici les propositions du candidat (version détaillée en annexe du rapport) :

- **Lutter contre les stéréotypes de genre à l'école** : renforcer la lutte contre les inégalités en cours d'éducation civique, introduire une sélection de grands auteurs féministes dans les listes d'ouvrages au programme de français, encourager (y compris financièrement) les établissements au respect de la parité dans l'orientation des élèves.

- **Lutter pour l'égalité salariale** : mettre en oeuvre les critères d'égalité femmes-hommes définis par la loi de 2014, ouvrir une concertation avec les entreprises pour discuter de ce sujet, généraliser les crèches d'entreprises avec des horaires adaptés, promouvoir des femmes aux postes de direction, lutter contre les discriminations et le harcèlement en milieu professionnel, avoir pour objectif l'égalité salariale, revenir sur la loi El Khomri qui, dicit le candidat, précarise les femmes car elles sont les premières à subir des contrats courts, du temps partiel ou le travail dominical, rendre 11 jours du congé paternité obligatoire et permettre à la mère de transférer une partie du sien à son conjoint, assouplir le recours au télétravail.

- **Lutte contre les violences faites aux femmes (physiques et symboliques)** : renforcer la formation des professionnels de sécurité, de santé, de justice et d'éducation, multiplier les lieux d'accueils, de soins et les solutions d'hébergement d'urgence et les adapter aux profils, mettre en place un plan transversal pour lutter contre les inégalités de représentation, notamment dans les médias, en associant directement le CSA, rendre inéligible toute personnalité politique condamnée pour agression sexuelle, harcèlement et violences.

À la différence de la plupart des autres candidats à la primaire, Arnaud Montebourg ne dispose pas sur son site Internet, dans la version finale de son programme, de rubrique spécifique consacrée à l'égalité femmes-hommes. Il a donné le 18 janvier une interview au JDD où il exprime plusieurs convictions, la titrant "je suis féministe", à l'heure où personne dans la classe politique actuelle ne se revendique

d'un anti-féminisme. Il part cependant de constats lucides, notant l'inégalité manifeste entre femmes et hommes en France et qui doit être combattue.

Arnaud Montebourg commence ses propositions par une proposition à laquelle Politiqu'elles souscrit totalement, à savoir lutter contre les stéréotypes de genre à l'école. Constatant que les études scientifiques sont en majorité suivies par des garçons, il comprend la nécessité que les élèves, filles comme garçons, ne soient pas éduqués selon un modèle où les premières seraient destinées à un bac L et les seconds à un bac S. Rappelons que les chiffres dans les écoles d'ingénieurs sont toujours faibles en termes de proportion de femmes. Nous soulignons également que si plusieurs candidats se sont engagés contre les stéréotypes de genre à l'école, Arnaud Montebourg est le seul à formuler des propositions concrètes sur le sujet. Par ailleurs, nous nous félicitons de voir qu'il souhaite que des auteurs féministes aient leur place dans les programmes, alors que George Sand, Simone de Beauvoir ou Marguerite Duras pour ne citer qu'elles, y occupent une place minoritaire, sinon en sont absentes.

Citant une étude du McKinsey Globale Institute ainsi que l'OCDE, le candidat Montebourg rappelle que des politiques volontaristes en matière d'égalité salariale équivaudraient à 10-12% du PIB de la France ou du Royaume-Uni et que la parité dans le marché du travail pourrait engendrer une hausse de 0,4 point de PIB. Plusieurs de ses propositions vont ainsi dans le bon sens, comme pour les crèches d'entreprise, les modifications du congé parental, ou le développement du télétravail. Pour d'autres cependant, on a le sentiment de se trouver face à des propos incantatoires sans mesures concrètes derrière, comme promouvoir les femmes à des postes de direction. Sans incitation claire, voire contraignantes, on ne voit pas comment pourrait changer le fait qu'on ne trouve presque pas de femmes à la tête de grands groupes et que la parité dans les postes d'encadrement soit loin d'être acquise.

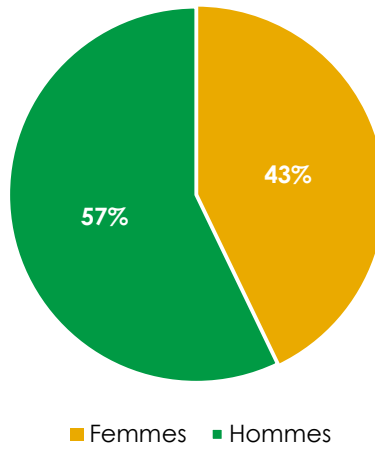
Concernant les violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques ou symboliques, Arnaud Montebourg part encore de constats clairs, à savoir que chaque année 216 000 femmes sont victimes de violences, qu'une femme meurt tous les 3 jours sous les coûts de son conjoint, et que cela a en plus un coût de 3,6 milliards d'euros pour le ministère de la Santé, ce qui relativise l'idée simpliste que lutter contre les violences faites aux femmes coûterait trop d'argent. Il propose donc des mesures concrètes et intéressantes, notamment renforcer l'hébergement d'urgence et la formation des personnels ayant ces femmes en charge ainsi que rendre inéligible les élus coupables de tels actes, ce qui nous semble primordial pour améliorer l'exemplarité des élus. Mais s'il dénonce la remise en cause de droits comme l'IVG, il ne propose rien pour lutter contre, au contraire d'autres candidats, comme Vincent Peillon. En termes de violences symboliques, il a raison de vouloir faire changer les mentalités au niveau du faible pourcentage de femmes invitées (ce que Politiqu'elles a déjà évoqué lors de conférences, saluant la création d'une plate-forme Internet recensant des expertes dans tous les domaines pour faciliter la tâche aux médias).

Nous regrettons cependant, malgré la solidité du programme d'Arnaud Montebourg sur ces trois piliers, qu'il ne propose rien dans cette tribune pour remédier à la faible représentation de femmes dans la sphère politique, en termes de parité dans

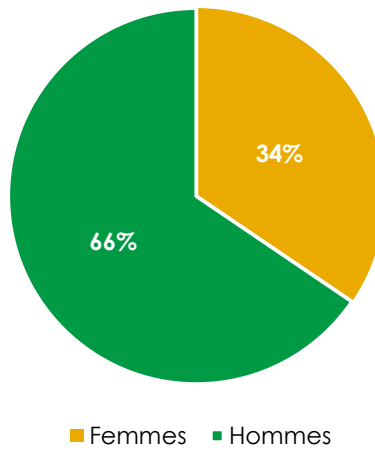
le gouvernement, au Parlement ou au sujet par exemple du maintien (et du budget) du ministère des Droits des femmes.

b. Equipe de campagne

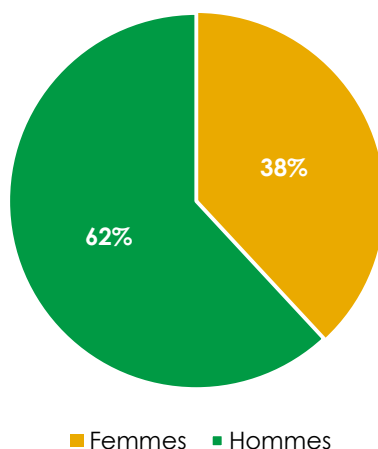
Part des femmes dans le porte-parolat d'Arnaud Montebourg



Part des femmes dans les responsables thématiques de Arnaud Montebourg



Part des femmes dans l'équipe Mobilisation et opération de Arnaud Montebourg



- Directeur de campagne : François Kalfon
- Coordinateur général de la campagne et président du comité politique : Christian Paul
- Portes paroles : sept personnes dont trois femmes, Catherine Lemorton, Constance Blanchard et Habiba Bigdade.
- Représentants et représentantes politiques : onze dont cinq femmes.
- Responsables thématiques : vingt-neuf dont dix femmes, dont Nessrine Menhaouara, **responsable de l'égalité femmes-hommes, que nous avons rencontrée.**
- Service presse et communication : cinq personnes dont deux femmes
- Mobilisation et opération : vingt et une personnes dont huit femmes.

5. Vincent Peillon

a. Programme

Les propositions détaillées du candidat Vincent Peillon se trouvent en annexe de ce rapport. Nous les avons surlignées ci-dessous.

L'avis de Politiqu'elles

Dans son programme, Vincent Peillon propose une mesure forte susceptible de régler la question de la parité à l'Assemblée nationale, où la proportion de femmes est toujours faible (26%). Il souhaite ainsi qu'il y ait un **scrutin proportionnel dans les grandes régions avec des listes paritaires**. Nous saluons cette volonté de féminiser enfin le Parlement, même si nous notons deux écueils : le premier concernant la proportionnelle, qui renvoie à un débat politique plus général lié à l'attachement d'un député à une circonscription précise et pas à un vaste territoire régional (cela a déjà été fait entre 1986 et 1988 et n'est consensuel ni à droite, ni à gauche), le second concernant les têtes de listes qui devraient rester masculines et le risque qu'il y ait des "femmes alibis" figurant sur les listes qui démissionneraient une fois le scrutin passé pour laisser place aux hommes situés derrière elles sur la liste. C'est pourquoi, nous rappelons que Politiqu'elles propose des circonscriptions en binôme femme-homme comme aux élections départementales. Cependant, la volonté de Vincent Peillon d'instaurer le **mandat unique, le statut de l'élu et le non-cumul des mandats dans le temps** (pas plus de trois fois) vont totalement dans la ligne que nous prônons pour enfin renouveler et féminiser la vie politique.

Rétablir un ministère des Droits des femmes de plein exercice, avec les moyens de proposer des actions concernant l'égalité professionnelle, nous semble également une évidence, même s'il faut avant tout lui donner les capacités financières de mener ce combat. Le candidat à la primaire propose également **d'ouvrir la PMA aux couples de femmes et de consacrer dans la Constitution et dans la Charte européenne des droits de l'homme le droit à l'avortement**. Concernant les victimes de violences et de viol (rappelons qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon), il souhaite **renforcer la protection des victimes (malheureusement sans détailler sous quelle forme cela se ferait) et mener une politique de prévention avec des associations et des campagnes gouvernementales**. Cela nous paraît très important puisque c'est en s'attaquant dès l'école au harcèlement, aux stéréotypes et à l'éducation à la sexualité (mise à mal par les clichés que peuvent véhiculer la pornographie) vis-à-vis des filles qu'on éduque chaque nouvelle classe d'âge à respecter les femmes. Fidèle à son image de promoteur d'une République laïque, il

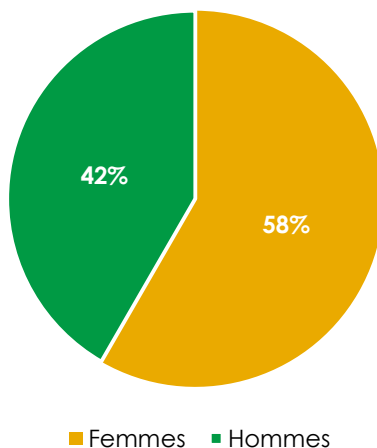
veut **protéger les femmes par rapports aux normes religieuses** qui pourraient remettre en cause l'égalité, la liberté de conscience ou d'expression, mais sans proposer de mesure concrète.

D'un point de vue professionnel, Vincent Peillon veut amener les **organisations syndicales et patronales à proposer des transformations du monde du travail**, notamment par rapport à l'égalité femmes-hommes. Cela part évidemment d'une intention louable mais sans cadre et volonté politique forte des deux côtés, nous craignons que comme souvent, ces grands symposiums soient des montagnes qui accouchent d'une souris. Nous pouvons mettre cette proposition en parallèle avec celle de Manuel Valls, qui lui souhaite diviser par deux en 5 ans et totalement en 10 ans, la disparité des salaires entre femmes et hommes, et qui veut prendre des mesures coercitives si le monde salarial rechigne à avancer vers ce projet essentiel d'égalité. Vincent Peillon propose également de permettre **d'aménager le temps de travail des salariés en vue de renforcer l'autonomie des salariés en fonction du moment de leur vie**, point crucial, notamment pour les mères célibataires. Il veut enfin développer le **nombre de crèches**, en particulier pour les milieux défavorisés, verser les **allocations familiales dès le premier enfant** et poursuivre la scolarisation des enfants avant trois ans dans les réseaux d'éducation prioritaires, ce qui donne une cohérence à la volonté de Vincent Peillon de réduire les inégalités vis-à-vis des femmes, qui malheureusement doivent encore supporter davantage que les pères l'éducation et la garde de leurs enfants.

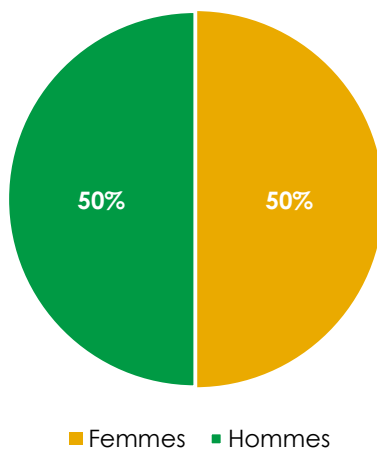
En définitive, Politiqu'elles salue avec enthousiasme le véritable bing-bang paritaire que veut Vincent Peillon pour féminiser l'Assemblée, même si nous pouvons débattre des modalités liées au mode d'élection ; mettre fin au règne des barons qui s'accrochent des décennies à leur siège sans faire de place aux jeunes et aux femmes est également une bonne chose. Pour le reste, comme d'autres candidats il liste des idées de bon sens (lutte contre les stéréotypes scolaires, laïcité comme rempart, protéger les victimes de violences) mais qui ne s'accompagnent malheureusement pas de propositions concrètes. Le volet professionnel également, s'il a des objectifs louables, est peut-être encore trop incantatoire : certes, les mesures ne doivent pas être précipitées et mal ficelées, mais elles doivent découler d'une volonté politique forte avec une mise en place formulée concrètement. Le programme de Vincent Peillon fait partie de ceux les plus riches dans cette primaire de la Belle Alliance Populaire.

b. Equipe de campagne

Part des femmes dans le Pôle projet de Vincent Peillon
(n=48)



Part des femmes dans le porte-parolat de Vincent Peillon



- Directeur de campagne : Patrick Bloche
- Co-animateurs du comité politique : Patrick Mennucci et Catherine Veyssy
- Porte-paroles : 3 femmes et 3 hommes
- Pôle projet : 28 femmes et 20 hommes

Nous avons rencontré Nawel Oumer, avocate et Conseillère de Paris.

6. Sylvia Pinel

a. Programme

Les propositions détaillées de Sylvia Pinel se trouvent en annexe. Nous les avons surlignées ci-dessous.

L'avis de Politiqu'elles

Introduisant son propos en proposant **d'autoriser la PMA à toutes les femmes**, donc les couples de femmes et les célibataires, Sylvia Pinel découpe son projet en matière d'égalité femmes/hommes en plusieurs points.

D'abord concernant les "droits et libertés des femmes" en s'engageant contre les risques de remise en cause de l'avortement : elle souhaite les renforcer, les développer, permettre qu'ils diffusent plus d'informations sur les moyens de contraception et plaider pour un **droit européen à l'IVG** (rappelons que le gouvernement polonais a essayé de le supprimer). Si Sylvia Pinel, fidèle à la tradition laïque du Parti radical de gauche, rappelle que la laïcité doit être un rempart contre les obscurantismes, elle ne veut pas que cette valeur soit détournée pour stigmatiser telle ou telle religion (sous-entendu l'islam) mais veillera à ce que **les femmes puissent exercer leur liberté de conscience ou de culture sans être entravées par quelque soumission ou oppression**. Cette proposition, qui va de soi, reste cependant pour le moins vague et on voit difficilement comment elle pourrait se concrétiser physiquement, notamment en ce qui concerne l'attention que veut porter la candidate à ce que les femmes restent libres.

Dans une seconde partie, "égalité femmes-hommes", Sylvia Pinel note que les avancées récentes liées à ce sujet sont pour le moins timides. Elle souhaite donc **qu'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité femmes-hommes de plein exercice soit identifiable et que soit créée une médiation publique autonome en charge des inégalités femmes-hommes, des atteintes aux droits des femmes et des discriminations** : ces mesures vont dans le bon sens même s'il faut que ce ministère ait les moyens financiers pour agir, et que la médiation publique proposée ne soit pas une structure de plus qui se substituerait aux dispositifs et mesures légales déjà existantes qui existent déjà et dont il serait plus urgent d'appliquer.

Cette égalité, la candidate à la primaire veut également qu'elle s'applique sur le terrain des salaires, où **les dispositifs de sanctions financières contre les discriminations salariales doivent s'étendre à toutes les entreprises**. Elle souhaite également que cette égalité devienne institutionnelle, avec une parité dans les instances dirigeantes

(grandes entreprises, organismes publics...) et que soient combattus les stéréotypes réservant certains métiers (en particulier scientifiques et techniques) aux hommes, sans toutefois préciser comment elle compterait faire : nous rappelons ici que cela passe par une sensibilisation sur le temps longs, autant vis-à-vis des professeurs, des parents et des élèves tout au long de leurs études. Notant que le temps partiel est souvent subi par les femmes, qui ont encore plus que les hommes à s'occuper de leurs enfants, elle souhaite **développer le télétravail et le travail à domicile, dans le public comme dans le privé, et favoriser le congé parental pour les hommes, notamment par des incitations financières**. Par ailleurs, Sylvia Pinel veut **augmenter les places en crèches avec des horaires plus larges et développer les crèches d'entreprise ou dans la fonction publique**.

Dans une troisième partie, "**protection des femmes**", Sylvia Pinel veut renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes (proposant concrètement **l'organisation dans chaque commissariat de préfecture ou d'arrondissement d'une structures d'aide aux victimes, en liant avec des associations**), la lutte contre le harcèlement (avec un plan pluriannuel de prévention et d'information), tout en liant ces objectifs avec la nécessité de lutter contre les discriminations liées à l'origine ou la religion.

Dans l'ensemble, le programme de Sylvia Pinel répond aux défis qu'implique l'égalité femmes-hommes, en particulier concernant l'égalité professionnelle et l'articulation travail/famille. Sa volonté de développer la parité est encourageante mais nous regrettons que rien ne soit proposé pour féminiser le Parlement, même si le faire sur les instances dirigeantes est une bonne chose (Seule une femme est PDG d'un groupe du CAC40). Par ailleurs, et comme dans d'autres programmes, la présence de vagues déclarations visant à sauvegarder la liberté des femmes ne va pas assez loin et reste incantatoire, bien que nous notons que sur certains sujets (harcèlement et violences sexuelles) des propositions concrètes sont faites.

b. Equipe de campagne

Aucun organigramme n'a été publié

7. Manuel Valls

a. Programme

Voici les propositions de Manuel Valls :

- **Ne tolérer aucune exclusion des femmes dans les lieux publics.**
- Mettre la question de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au cœur d'une **conférence sociale** entre pouvoirs publics et partenaires sociaux.
- **Diviser au moins par 2 en 5 ans les inégalités d'accès à l'emploi, de carrières et de salaires**, avec comme objectif la disparition totale des inégalités salariales en dix ans.
- **Doubler en 5 ans** le nombre de femmes accédant aux carrières scientifiques et technologiques.
- **Partager le congé parental dans les couples.**

L'avis de Politiqu'elles

Une partie du programme de Manuel Valls se concentre sur la promesse de faire de l'égalité femmes-hommes un "impératif", avec pour objectifs principaux la lutte contre les inégalités de salaire et l'accès des femmes aux postes à haute responsabilité.

Il revient en préambule sur son bilan comme Premier ministre, citant notamment la **loi du 4 août 2014** sur l'égalité femmes-hommes ou bien la loi de délit d'entrave à l'IVG sur Internet. **Il reconnaît cela dit que cette promesse républicaine d'égalité "n'a pas été entièrement tenue"** et fait part des problèmes qu'il reste à résoudre, la misogynie, les violences faites aux femmes, la lutte contre le harcèlement et la lutte contre "les conservatismes" (sous-entendu LR et le FN) et "les obscurantismes" (sous-entendu l'islam radical). Ayant marqué son action sous le sceau de la défense de la laïcité, il écrit notamment : "c'est en criant "laïcité", c'est en rêvant "égalité", que des femmes revendiquent partout le droit de disposer de leur corps et de relever la tête". Ou encore "c'est en s'imprégnant de Simone de Beauvoir que Taslima Nasreen se bat contre les fondamentalismes et pour les droits des femmes" (féministe du Bangladesh qui a fait l'objet d'une fatwa).

Sur l'économie ou l'éducation, il apparaît que Manuel Valls part de bons constats. Notamment en rappelant que les inégalités de salaire étaient d'1/3 dans les années 1970 contre 19% aujourd'hui, prévoyant de totalement l'éradiquer en 10 ans. Il note aussi que la fin des discriminations professionnelles, citant France Stratégies, est évaluée à 7% du PIB et pourrait faire gagner 150 milliards d'euros de croissance. Il envisage ainsi de saisir les partenaires sociaux pour qu'une discussion ait lieu sur le sujet, avec des propositions conjointes ; si rien n'en sortait, **il n'hésiterait pas à faire passer une**

loi contraignante, ce qui témoigne d'une volonté de dialogue et en même temps d'une certaine rigueur quant à l'objectif qu'il fixe. Il cite précisément comme sujets majeurs le taux d'emploi des femmes, le développement des structures de garde d'enfants, le partage du contrôle parental (avec 30% de ce congé qui ne serait plus transférable à un autre parent) ou encore le temps partiel ; il veut par ailleurs que dans ce domaine la fonction publique soit modèle. **Il souhaite également soutenir le Planning familial mais sans préciser comment.** Partant du constat que la France manque d'ingénieurs et que Polytechnique ne compte que 15% d'élèves femmes tout comme l'économie numérique 20% de femmes, il souhaite développer l'accès aux femmes à la filière scientifique.

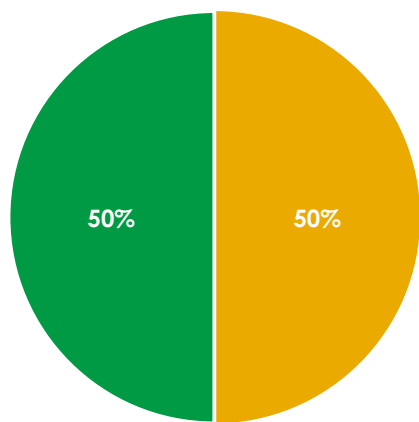
Le programme de Manuel Valls nous semble donc assez lucide sur beaucoup d'enjeux actuels, notamment par rapport à l'économie, où il fait plusieurs propositions concrètes. Pour le reste, même si les objectifs sont ambitieux et correspondent aux réalités, il reste relativement vague, par exemple sur la lutte des violences faites aux femmes ou encore l'accès aux jeunes filles aux études scientifiques. Nous rappelons ici que cela ne dépend pas d'une simple volonté politique mais d'un travail coordonné sur le temps long, notamment dans les mentalités et dans l'éducation. Nous tenons également à rappeler que **c'est lorsque Manuel Valls était à Matignon que le ministère des Droits des femmes est devenu un simple secrétariat d'État, avant d'être regroupé avec la Famille et l'Enfance ; nous lui demandons ici de s'engager à le restaurer comme ministère de plein exercice**, et en lui donnant des moyens d'agir, en particulier pour ses promesses qui nécessitent une action sur la durée. Enfin, si dans le verbe, tout comme dans l'introduction à son programme, **Manuel Valls tient à lutter contre les fondamentalismes, nous nous questionnons sur le fait qu'il s'agisse ou non d'une simple posture médiatique, puisqu'il ne propose rien de concret pour lutter contre.**

b. Equipe de campagne

- Directeur de campagne : Didier Guillaume
- Co-présidents du comité de soutien : Alexandre Leroy et Cindy Leoni
- Porte-paroles : 4 femmes et 4 hommes
- Pôle territoire et élus : 4 femmes et 4 hommes

Nous avons rencontré Cindy Leoni, co-présidente du comité de soutien.

Part des femmes dans le porte-parolat de Manuel Valls



■ Femmes ■ Hommes

II – ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme détaillé des candidats

1. Benoit Hamon

- **Création d'un corps de contrôle anti-discriminations**

« Je créerai un nouveau service public, la brigade de lutte contre les discriminations. Ce corps de contrôle vérifiera régulièrement les pratiques des structures publiques et privées en matière de discrimination (application du droit en matière d'égalité femmes-hommes, accessibilité pour les personnes handicapées, discriminations à l'embauche et plafond de verre, traitement inéquitable des clients ou usagers, etc.) »

- **Augmentation du délai de prescription du viol**

« Je ferai passer le délai de prescription du viol à 20 ans (aujourd'hui 10 ans pour les viols commis sur majeurs, 20 ans pour les viols commis sur mineurs) pour que ceux qui se rendent coupables d'un crime aussi grave soient punis, même des années après. Les victimes de viol sont souvent isolées, parfois contraintes au silence et prennent conscience de ce qu'elles ont subi bien des années plus tard. Ce délai de prescription s'établit déjà à quinze ans au Danemark, en Espagne, en Pologne, et à vingt ans en Allemagne et aux Pays-Bas »

- **Respect des règles de parité en politique**

« Je pénaliserais plus sévèrement les partis qui ne respectent pas l'obligation de parité dans les candidatures aux législatives par des amendes réellement dissuasives. »

- **Extension du Congé Paternité**

« J'alignerai le congé paternité sur le congé post-natal dont bénéficient les mères. »

- **Plus de centres d'accueil du planning familial**

« Je rouvrirai des centres d'accueil du Planning Familial dans toute la France pour donner à chaque femme le droit effectif de s'informer et de disposer de son corps. Le planning familial offre un accompagnement complet pour l'IVG (réponse aux questions, possibilité d'accompagnement pour les mineurs...) et pourtant, les inégalités territoriales sont encore très fortes, notamment dans les milieux ruraux ou pour les jeunes qui ne peuvent pas se déplacer seuls. »

- **Extension de la procréation médicalement assistée**

« J'étendrai la procréation médicalement assistée aux femmes seules et aux couples homosexuels. »

- **Hausse du budget du Ministère des droits des femmes**

« Je doublerai le budget du ministère dédié aux droits des femmes. Je le financerai notamment par des amendes infligées aux partis politiques ne respectant pas la parité. »

- **Création d'un service public de la petite enfance**

« Je souhaite que les jeunes parents, et notamment les mères isolées, puissent bénéficier d'un service public de garde d'enfants en cas d'horaires décalés. Ce nouveau service public de la petite enfance permettra de mener de front, et de façon sereine sa vie parentale et sa vie active. »

- **Respect de l'égalité salariale femmes-hommes**

« Je renforcerai les sanctions inscrites dans la loi (1 an d'emprisonnement et 3750 € d'amende) en cas de non respect de l'égalité salariale. »

2. Vincent Peillon

« Je propose que l'Assemblée nationale soit élue au scrutin proportionnel dans les grandes régions, ce qui favorisera notamment une présence paritaire de femmes et d'hommes. Le nombre de députés devra être réduit mais leurs moyens de travail en amont et en aval de la procédure législative sensiblement augmentés. Je souhaite instaurer le mandat unique, le non cumul dans le temps (maximum trois mandats) et créer un statut de l' élu permettant une plus grande diversité sociologique de la représentation.

Pour autant, un État laïque n'est pas un État faible. La loi de 1905 fut une grande loi de liberté et de pacification ; elle ne saurait être remise en question et doit être protégée comme notre bien commun. L'État doit lutter fermement contre tous ceux qui veulent imposer des normes religieuses dans la sphère publique et contrevirer aux valeurs qui nous sont communes, en particulier l'égalité femmes-hommes, la liberté de conscience ou la liberté d'expression.

Plus largement, **l'avenir du droit du travail doit se préparer dans la concertation** : les organisations de salariés et d'employeurs devront se saisir de plusieurs enjeux essentiels et formuler des propositions : en particulier les transformations du travail liées au **numérique**, la **formation** tout au long de la vie, **l'égalité femmes-hommes** et la lutte contre les **discriminations**

Un temps de travail repensé à l'échelle de la vie

Le débat français se focalise depuis plusieurs années sur la durée légale hebdomadaire de 35 heures, qu'il faudrait, pour les uns abaisser, pour d'autres relever et pour certains autres abolir. C'est oublier que, dans notre pays, les salariés à temps plein travaillent aujourd'hui, en moyenne, un peu plus de 39 heures par semaine. Cette moyenne ne prend pas en compte le temps partiel, ni les importantes disparités qui existent, par exemple, entre les femmes et les hommes en la matière.

Je proposerai que la prochaine étape des politiques d'aménagement du temps de travail consiste à renforcer l'autonomie des salariés dans l'organisation des différents temps de leur vie

Un service public de la petite enfance

Les femmes sont encore handicapées dans leur vie professionnelle par l'inégale répartition des tâches domestiques et familiales ; pour faciliter leur accès à des emplois de qualité, **les structures d'accueil collectif de la petite enfance devront être développées et ouvertes en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés**. Articulée avec la poursuite du développement de la scolarisation avant trois ans dans les réseaux d'éducation prioritaire, cette politique contribuera ainsi à réduire les inégalités qui pèsent aujourd'hui dès le berceau sur les destins des enfants de France.

Je proposerai également le versement des allocations familiales dès le premier enfant.

Poursuivre le combat pour le droit des femmes

Ce combat doit être porté au plus haut niveau de l'État et je **rétablirai un ministère de plein exercice**, dédié aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. Il aura notamment à proposer un renforcement de l'arsenal juridique et **un plan d'action ambitieux en faveur de l'égalité professionnelle** et d'une meilleure articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

Parce que le premier des droits est celui de disposer de soi-même et de son corps, je garantirai son caractère fondamental en le consacrant expressément dans la Constitution et en défendant son inscription dans la charte européenne des droits fondamentaux. Je

mènerai une lutte implacable contre toutes les formes de violences faites aux femmes et d'abord contre le crime de viol.

Je mettrai en chantier des évolutions du traitement judiciaire des crimes et délits sexuels, pour **renforcer la protection des victimes**, tout particulièrement des mineur(e)s, d'agressions, de viols et d'inceste. Je mènerai également une politique de prévention, en suscitant des campagnes gouvernementales et associatives de sensibilisation contre les crimes et délits sexuels, toutes les formes de violence et de harcèlement, et renforcerai l'effectivité de l'obligation légale d'éducation à la sexualité de l'école au lycée.

Enfin, **je garantirai l'égalité des droits en ouvrant aux couples de femmes l'accès à la procréation médicalement assistée.** »

3. Sylvia Pinel

« La possibilité pour toutes les femmes de recourir à la PMA sans conditions

La PMA doit être accessible à toutes les femmes – par donneur anonyme ou donneur connu – sans discrimination liée à leur situation maritale. Il faut mettre fin à l'exil procréatif qui pousse nombre de femmes à se rendre à l'étranger pour avoir accès à ces techniques.

Etablir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Par l'extension des pénalités pour discriminations salariales

Par l'extension de la parité dans les organes de direction du secteur privé comme public

Accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections locales et nationales

Reconnu par la Constitution de 1793, admis dans de nombreux pays, le droit de vote des étrangers établis sur le territoire national et contribuant par l'impôt au financement des dépenses publiques, exprime sur le terrain des droits politiques la conception humaniste d'une égale dignité des hommes et des femmes

GARANTIR LES DROITS, LES LIBERTES ET LA PROTECTION DES FEMMES

Certaines des avancées sociétales que nous réclamons, telles que celle concernant le recours à la PMA, correspondent à l'affirmation d'un droit nouveau pour les femmes. La question des droits et libertés de la femme, celle de l'égalité entre femmes et hommes, ou encore de la protection des femmes, justifient cependant par leur importance une approche spécifique et globale. Je porterai en conséquence un **PROJET POUR LES FEMMES** visant à la coordination de l'ensemble des mesures permettant de conduire effectivement à une société de liberté et d'égalité, dans laquelle les femmes trouveront toute leur place.

Droits et libertés des femmes

Sur le terrain des droits de la femme, j'engagerai vigoureusement le combat contre les tentatives et les risques de remise en cause de l'IVG. A cet effet :

- je demanderai le renforcement des centres IVG, et le développement des moyens alloués à l'information sur les moyens de contraception,
- je proposerai la reconnaissance d'utilité publique du Planning Familial,
- je m'attacherai à promouvoir un droit européen à l'IVG.

Sur le terrain des libertés des femmes, et de leur rapport à la laïcité, je rappellerai que celle-ci est, pour les radicaux, un rempart contre les obscurantismes mais ne doit pas servir d'alibi à ceux qui tentent de stigmatiser telle ou telle religion. Je veillerai en conséquence à ce que les femmes soient pleinement en mesure d'exercer leur liberté de conscience ou de culture, mais aussi à ce qu'elles ne soient pas entravées par quelque forme que ce soit de soumission ou d'oppression qui aurait pour effet de limiter leurs libertés.

Egalité femmes-hommes

La timidité des avancées en matière d'égalité femmes- hommes justifie la mise en évidence de cet objectif essentiel par :

- L'identification d'un Ministère des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes
- La création d'une médiation publique autonome en charge des inégalités femmes hommes, des atteintes aux droits des femmes et des discriminations La poursuite de l'objectif d'égalité hommes-femmes doit être ensuite activement engagée sur différents terrains.

L'égalité femmes-hommes doit être consacrée sur le terrain des salaires. Les dispositifs de sanctions financières à l'encontre des discriminations salariales doivent être, sous réserve d'ajustement des barèmes, étendus à toutes les entreprises.

Des mesures nouvelles doivent être prévues afin de rendre effective, et non de simple façade, la parité institutionnelle, concernant notamment les exécutifs des collectivités territoriales La parité devra également être recherchée au niveau des instances dirigeantes :

- des grandes entreprises,
- d'organismes tels que les fédérations professionnelles, les Chambres consulaires, les agences et opérateurs de l'Etat Les stéréotypes conduisant à réserver certains métiers, notamment scientifiques ou techniques, aux hommes doivent être combattus, l'accès des femmes à ces métiers devant être encouragé

L'activité à temps partiel subie par les femmes doit être évitée par des incitations au télétravail et au travail à domicile, tant auprès des entreprises que des administrations. L'exercice du congé parental par les hommes doit être favorisé au moyen d'incitations financières.

La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale doit être favorisée, notamment par :

- L'augmentation des places en crèches, avec des horaires adaptés à la vie professionnelle

- La création de crèches/gardes d'enfants dans les services fonction publique et dans les entreprises.

Protection des femmes La protection des femmes doit être renforcée, par des actions déterminées de :

- Lutte contre les violences faites aux femmes. L'objectif doit notamment conduire à l'organisation dans chaque commissariat de préfecture et d'arrondissement d'une structure d'aide aux victimes de violences, assistée d'une association officielle d'aide aux victimes
- Lutte contre le harcèlement. Devra être notamment mis en place un plan pluriannuel de prévention et d'information sur tous les types de harcèlement.

ANNEXE 2 - Benchmark de la proportion de femmes dans les Parlements et constats en France

I- Approche quantitative

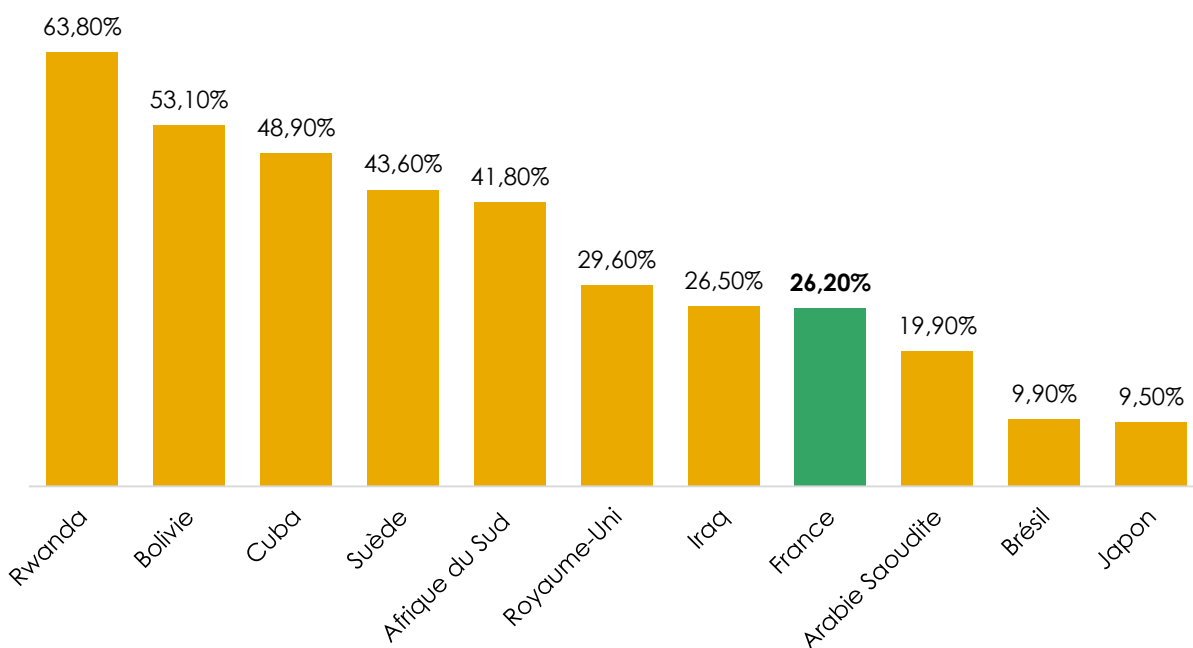
Selon le site de l'Union interparlementaire (dernier recensement : août 2016), **la France arrive en 63e rang sur 193 pays pour le nombre de femmes députées** (chambre basse du Parlement ou chambre unique) avec 151 femmes sur un total de 577 sièges, soit 26,2%.

A/ Dans le monde

Dans le monde, le trio de tête est formé par le Rwanda (63,8%), la Bolivie (53,1%) et Cuba (48,9%). Le classement se ferme par Haïti, le Qatar, le Yémen et plusieurs îles du Pacifique qui ne comptent aucune femme députée.

On peut distinguer plusieurs paliers parmi ce classement : les "bons élèves", comptant au moins un tiers de femmes députées (34 pays sur 193 soit 17,6%), un ventre-mou et les "très mauvais élèves", comptant moins de 10% de femmes députés (38 pays sur 193 soit 19,7% - dont le Brésil à 9,9%).

Part des femmes élues dans la chambre unique ou basse (au 1er août 2016)



Mis à part deux pays, la quasi-totalité des pays du monde compte plus d'hommes que de femmes députés. La parité reste donc une exception.

À noter que le fait d'être un pays en voie de développement ou touché par un conflit n'est pas forcément un déterminant, en témoignent la présence du Rwanda au 1er rang, de l'Ethiopie au 19e ou de l'Afghanistan en 53e. Toutefois, des tendances par zone existent : les pays de Scandinavie par exemple, connus pour avoir une avance en terme de droits des femmes, se situent ainsi parmi les 21 premières places (la Suède à la 5e place). De l'autre côté, les pays qui ont légalisé le suffrage féminin récemment (Qatar en 1999, Bahreïn en 2002, Oman en 2003, Koweït en 2005 ou encore Bouthan en 2007) comptent très peu ou pas du tout de femmes députées.

B/ Place de la France

Parmi les pays du G8, la France se situe à une position médiane (Allemagne : 26e place, 36,5% ; Italie : 42e place, 31% ; Royaume-Uni : 48e place, 29,6%) (Etats-Unis : 97e place, 19,4% ; Russie : 134e place, 13,6% ; Japon : 157e place, 9,5%).

Parmi les pays de l'Union européenne, la France (26,2%) arrive à la 15e position sur 28 pays (devant par ordre décroissant : Suède 43,6 %, Finlande 41,7%, Belgique 39,3%, Espagne 39,1%, Portugal 38,4%, Danemark 37,4%, Pays-Bas 37,3%, Slovénie 36,7%, Allemagne 36,5%, Italie 31%, Autriche 30,6%, Royaume-Uni 29,6%, Luxembourg 28,3%, Pologne 27,4% ; derrière : Estonie 23,8%, Lituanie 23,4%, Irlande 22,2%, Bulgarie 20,4%, République tchèque et Slovaquie 20%, Grèce 19,7%, Lettonie 18%, Chypre 17,9%, Croatie 15,2%, Roumanie 13,7%, Malte 12,9%, Hongrie 10,1%).

II - Approche qualitative

Il faut également prendre en compte plusieurs facteurs dans cette analyse :

- **le mode de désignation et d'élection des députés.** Dans certains pays, il existe des quotas réservés aux femmes parlementaires (par exemple en Afghanistan avec un quota chiffré ou en Belgique avec une élection par listes paritaires).
- **le fait que la présence des femmes parlementaires peut être un alibi et qu'elles n'aient en réalité pas la possibilité de participer activement et efficacement à l'élaboration des lois.** Le fait qu'il s'agisse d'un pays démocratique et que des dispositions en faveur des femmes existent est un facteur important (en cela, les exemples de Cuba qui affiche une parité presque parfaite ou de la Russie qui compte une femme à la tête de la chambre haute sont des succès en demi-teinte, quand ce ne sont pas des femmes elles-mêmes qui portent des lois liberticides : en Pologne, le gouvernement qui portait le projet de loi anti-avortement est dirigé par une femme, elle-même députée).

- **la question des femmes présidentes d'assemblée et de celles qui dirigent des commissions parlementaires, des présidentes de groupe, des rapporteurs de projet de loi, etc.** En France, aucune des deux assemblées n'a jamais été dirigée par une femme (au contraire de plus d'une cinquantaine de pays aussi divers que l'Allemagne, l'Inde, l'Uruguay, le Botswana ou Israël). Elles comptent toutefois un bureau avec plusieurs vice-présidents (à l'Assemblée nationale, la première ayant été nommée en 1946, et l'actuel bureau comptant trois femmes et trois hommes) et plusieurs femmes dirigent actuellement les commissions permanentes (quatre femmes et quatre hommes).

Actuellement, l'élection de femmes à l'Assemblée nationale dépend essentiellement du bon vouloir des « grands partis », qui avec le système d'élection législative à deux tours trustent une large majorité de sièges (cela ayant été instauré par le général de Gaulle pour avoir des majorités parlementaires stables), dans une proportion toutefois plus grande que leur poids réel dans l'opinion. Ceux-ci (LR et PS, dans une moindre mesure UDI, PRG ou EELV qui disposaient lors du dernier scrutin de circonscriptions réservées) exercent un pouvoir en désignant par le biais de commissions d'investiture plus ou moins opaques les candidats (quand ils ne sont tout simplement pas parachutés). Dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis, il est courant que des primaires aient lieu au niveau local au sein des partis pour désigner le candidat, et cela même pour les députés (« représentants ») sortant.

Il est donc nécessaire pour une femme qui souhaite se présenter dans une circonscription d'être déjà intégrée au sein des partis politiques majoritaires, **où existe toujours machisme, fait du prince et discriminations**. De ce fait, le système qui va désigner ces femmes candidates est déjà biaisé.

Depuis 2000, les partis doivent payer des pénalités s'ils ne présentent pas un nombre paritaire de candidats (moins il y en a, plus la sanction financière est élevée). Certains partis, notamment l'UMP en 2012, préfèrent payer des amendes exorbitantes plutôt que de respecter cette loi de parité. Par ailleurs, il convient de noter qu'une parité parfaite n'exclut pas que des femmes soient envoyées « au casse-pipe » dans des circonscriptions perdues d'avance, donnant donc l'image d'une parité factice, comme Lucile Schmid, ancienne candidate PS, en fait l'état des lieux dans son ouvrage Parité Circus.

Enfin, **le cumul des mandats en nombre et dans le temps** pose évidemment problème. Plusieurs députés de l'actuelle mandature sont élus depuis le début des années 1980, soit plus de 30 ans de mandat. Certains sont parallèlement maires, présidents de conseils départemental ou régional. Evidemment, il s'agit en grande majorité

d'hommes, qui de ce fait trustent des places qu'ils lâcheront à des âges avancés, non sans estimer avoir le droit de désigner eux-mêmes le dauphin qui pourra leur succéder.

III- Propositions

De ce constat, nous proposons :

1. De **réduire le nombre de circonscriptions électorales** et d'**instaurer l'élection d'un binôme femmes-hommes par circonscription**, à l'instar du mode de scrutin des élections départementales. D'une part, cela assurerait une Assemblée vraiment paritaire et la présentation de femmes par les grands partis dans toutes les circonscriptions et plus seulement dans certaines jugées ingagnables. D'autre part que chaque homme doit désormais travailler en tandem avec une femme qui aura la même légitimité que lui, autant au niveau local qu'à l'Assemblée, aidera à faire évoluer les mentalités de l'intérieur.
2. **De limiter le cumul des mandats dans le temps**, afin de renouveler la classe politique et permettre l'émergence des femmes en politique.
3. **De créer un statut de l'élu** : si la politique ne devrait pas être un métier de 30 ans pour certains, il faut favoriser le départ volontaire et le basculement des femmes et des hommes politiques vers le privé par exemple. Le statut de l'élu devrait garantir des droits et des devoirs pour nos élus et favoriser un meilleur accès aux fonctions électives. Le statut de l'élu ouvrirait la vie politique à des femmes et hommes issus du monde professionnel.
4. D'**instaurer des primaires locales dans les partis** au niveau des circonscriptions afin de renforcer la légitimité des candidats et éviter de ce fait les parités factices (la fille ou l'ancienne assistante parlementaire de tel député, faits du prince participant à la défiance des Français vis-à-vis de la classe politique).
5. De **créer une commission indépendante de lutte contre le harcèlement en politique**. À la suite à la très médiatisée « Affaire Baupin »; il est temps que l'Etat agisse et se dote d'un organe capable de transcender les partis et de briser la loi du silence qui y règne.
 - a. Cette Commission serait dirigée de façon indépendante et directement rattachée à un organe de l'Etat. Elle permettrait une liberté d'expression totale des victimes (femmes ou hommes) de harcèlement moral ou sexuel ou d'agressions. Les victimes pourraient contacter cet organe étatique directement pour s'exprimer de façon anonyme, recevoir un soutien des professionnels qui composeraient cette Commission et bénéficier d'un accompagnement juridique pour les aider à dénoncer les faits dont ils ont été victimes.
 - b. La loi doit contraindre les partis politiques à prévoir des mesures de coercition et d'exclure de tout membre ayant commis des

faits d'harcèlement ou d'agressions sexuelles avérés. Tous les partis ne sont pas dotés de telles mesures il s'agirait de les rendre obligatoires pour tous afin de décourager durablement ces agissements et encourager les victimes à avancer dans leur processus de dénonciation à la justice.

Quelques mesures ont déjà été prises dans certains partis politiques à l'instar de Europe Ecologie Les Verts (EELV) mais la majorité de ces mesures est restée inefficace. En effet, les mesures existent en interne des partis politiques où les victimes n'osent pour la plupart pas contacter les organes ou personnes censées les écouter en cas de fait de harcèlement. Il existe aussi une très grande disparité entre les partis politiques sur la façon dont sont traités ces sujets : le parti Les Républicains n'a aucun organe chargé de supporter les dénonciations de faits de harcèlement.

Source :

<http://www.ipu.org/french/issues/wmndocs/classif.htm>

OBJECTIF : Améliorer durablement la part des femmes au Parlement français et lutter contre le sexisme en politique

Pour atteindre l'objectif de parité politique et de lutte contre le sexisme, Politiqu'elles présente cinq propositions phares à destination des candidats à l'élection présidentielle en avril prochain :

1. **Réduire le nombre de circonscriptions électorales et d'instaurer l'élection d'un binôme femmes-hommes par circonscription**
2. **Limiter le cumul des mandats dans le temps**
3. **Renforcer le statut de l'élu pour permettre le renouvellement de la classe politique**
4. **Instaurer des primaires locales dans les partis**
5. **Création d'une commission indépendante de lutte contre le harcèlement en politique**

Les rédactrices et rédacteurs du rapport :

Fatima EL OUASDI

Présidente de Politiqu'elles - Twitter : @FatiElo

Alice LIOGIER

Présidente de Politiqu'elles – Twitter : @AliceLiogier

Adrien DELAPORTE

Co-secrétaire de Politiqu'elles – Twitter : @AdrienDLPBR

Edwige GIRARD-CHAUVIN

Co-secrétaire de Politiqu'elles – Twitter : @edwige_grd

Si vous disposez d'informations pour améliorer ou compléter ce benchmark, nous vous remercions de nous contacter par mail :

contact@politiquelles.org